

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243880 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 05.02.2024 Date d'exécution: 13.12.2023 140424 CHF
Version: 5.1 Date d'émission: 13.12.2023 Page 1 / 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

N° de l'article (producteur/fournisseur) 0243880
Nom commercial du produit/désignation Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Vernis de protection 2C mate
- Harz/Résine - (CH) 8,1% VOC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Vernis de protection 2 composants pour la prévention des graffiti. En tant que couche de surface dans le système, sur différents supports.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (importateur/vendeur)

DURAtec AG
Zelglimatte 3 Téléphone: +41 (0)62 758 4949
CH-6260 Reiden Télécopie: +41 (0)62 758 4927
Suisse

Service responsable de l'information:

Techniques d'application +41 (0)62 758 4949
E-mail (personne compétente) info@duratec.ch

fournisseur (fabricant)

Scheidel GmbH & Co. KG
Jahnstraße 38-42 Téléphone: + 49 (0)9543 8426 0
D-96114 Hirschaid Télécopie: + 49 (0)9543 8426 31
Allemagne

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence
Téléphone: 145
Schweizerisches Toxikologisches
Informationszentrum

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Skin Sens. 1 / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3 / H412	Danger pour l'environnement aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243880 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 05.02.2024 Date d'exécution: 13.12.2023 140424 CHF
Version: 5.1 Date d'émission: 13.12.2023 Page 2 / 10

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Bis-(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacate

Informations supplémentaires sur les dangers

non applicable

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description Dispersion de copolymère acrylate dans l'eau

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification // Remarque	pds %
225-878-4	01-2119475527-28	
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol	2,5 < 10
603-052-00-8	Flam. Liq. 3 H226 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Irrit. 2 H319	
203-539-1	01-2119457435-35-0000	
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	2,5 < 10
603-064-00-3	Flam. Liq. 3 H226 / STOT SE 3 H336	
	01-2119491304-40-0000 Bis-(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacate Skin Sens. 1A H317 / Aquatic Acute 1 H400 (M = 1) / Aquatic Chronic 1 H410	< 2,5

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243880 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 05.02.2024 Date d'exécution: 13.12.2023 140424 CHF
Version: 5.1 Date d'émission: 13.12.2023 Page 3 / 10

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Indications diverses

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

En raison de la fraction de solvants organiques dans la préparation:

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243880 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 05.02.2024 Date d'exécution: 13.12.2023 140424 CHF
Version: 5.1 Date d'émission: 13.12.2023 Page 4 / 10

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

1-méthoxy-2-propanol

Numéro d'identification UE 603-064-00-3 / N°CE 203-539-1 / n°CAS 107-98-2

MAK, TWA: 360 mg/m³; 100 ppm

MAK, STEL: 720 mg/m³; 200 ppm

BAT, TWA: 20 mg/L

Remarque: 1-Methoxypropan-2-ol; Urin; Expositionsende bzw. Schichtende

Indications diverses

TWA : valeur limite au poste de travail à long terme

STEL : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

DNEL:

3-butoxy-2-propanol

Numéro d'identification UE 603-052-00-8 / N°CE 225-878-4 / n°CAS 5131-66-8

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 44 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 270,5 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 8,75 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 16 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 33,8 mg/m³

1-méthoxy-2-propanol

Numéro d'identification UE 603-064-00-3 / N°CE 203-539-1 / n°CAS 107-98-2

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 50,6 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 553,5 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 369 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 3,3 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 18,1 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 43,9 mg/m³

PNEC:

3-butoxy-2-propanol

Numéro d'identification UE 603-052-00-8 / N°CE 225-878-4 / n°CAS 5131-66-8

PNEC eaux, eau douce: 0,525 mg/L

PNEC eaux, eau de mer: 0,0525 mg/L

PNEC eaux, libération périodique: 5,25 mg/L

PNEC sédiment, eau douce: 2,36 mg/kg

PNEC sédiment, eau de mer: 0,236 mg/kg

PNEC, terre: 0,16 mg/kg

PNEC station d'épuration (STP): 10 mg/L

1-méthoxy-2-propanol

Numéro d'identification UE 603-064-00-3 / N°CE 203-539-1 / n°CAS 107-98-2

PNEC eaux, eau douce: 10 mg/L

PNEC eaux, eau de mer: 1 mg/L

PNEC eaux, libération périodique: 100 mg/L

PNEC sédiment, eau douce: 52,3 mg/kg

PNEC sédiment, eau de mer: 5,2 mg/kg

PNEC, terre: 4,49 mg/kg

PNEC station d'épuration (STP): 100 mg/L

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243880 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 05.02.2024 Date d'exécution: 13.12.2023 140424 CHF
Version: 5.1 Date d'émission: 13.12.2023 Page 5 / 10

règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Appareil de protection respiratoire approprié: Filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: KCL Butoject

Épaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Aspect:	Liquide
Couleur:	blanc
Odeur:	tapez typique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
	Méthode: Référence bibliographique
Inflammabilité:	Liquide combustible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	
Limite inférieure d'explosivité:	1,24 Vol-%
	Méthode: calculé
Limite supérieure d'explosivité:	13,1 Vol-%
	Méthode: calculé
Point éclair:	65 °C
	Méthode: Pensky-Martens
Température d'auto-inflammation:	260 °C
	Méthode: Référence bibliographique
Température de décomposition:	non déterminé
pH à 20 °C:	7 - 9 / 100,0 pds %
	Méthode: pH-électrode
Viscosité cinématique (20°C):	< 80 mm ² /s
Viscosité à 20 °C:	41 s 4 mm
	Méthode: EN ISO 2431
solubilité(s):	
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	miscible avec l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	voir rubrique 12

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243880 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 05.02.2024 Date d'exécution: 13.12.2023 140424 CHF
Version: 5.1 Date d'émission: 13.12.2023 Page 6 / 10

Pression de vapeur à 20 °C: **13,3 mbar**
Méthode: Référence bibliographique

Densité et/ou densité relative:
Densité à 20 °C: **1,06 g/cm³**
Méthode: Pycnomètre

Densité de vapeur relative: **non déterminé**
caractéristiques des particules: **non applicable**

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: **37,00 pds %**

teneur en solvant:

Solvants organiques: **9,0 pds %**

Eau: **54,0 pds %**

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

3-butoxy-2-propanol

par voie orale, DL50, Rat: 3300 mg/kg

Méthode: OCDE 423

dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg

Méthode: OCDE 402

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: > 3,4 mg/L (4 h)

1-méthoxy-2-propanol

par voie orale, DL50, Rat: 4016 mg/kg

dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

3-butoxy-2-propanol

Peau (4 h)

Méthode: OCDE 404

Provoque une irritation cutanée.

yeux: Évaluation Provoque une sévère irritation des yeux.

Méthode: OCDE 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243880
Date d'édition: 05.02.2024
Version: 5.1

Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'exécution: 13.12.2023
Date d'émission: 13.12.2023

140424 CHF
Page 7 / 10

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

1-méthoxy-2-propanol

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), état semi-conscient
Provoque somnolence ou torpeur.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

3-butoxy-2-propanol

Toxicité pour le poisson, LC50, *Poecilia reticulata* (Guppy): > 560 mg/L (96 h)

Méthode: OCDE 203

Toxicité pour la daphnia, EC50, *Daphnia magna* (puce d'eau géante): > 1000 mg/L (48 h)

Méthode: OCDE 202

Toxicité pour les algues, ErC50, *Pseudokirchneriella subcapitata*: > 1000 mg/L (96 h)

Long terme Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

3-butoxy-2-propanol

Dégradabilité: 90 % (28 d)

Méthode: OCDE 301E

12.3. Potentiel de bioaccumulation

3-butoxy-2-propanol

Coefficient de partage: n-octanol/eau: 1,2

Méthode: OCDE 117

1-méthoxy-2-propanol

Coefficient de partage: n-octanol/eau: -0,44

Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243880 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 05.02.2024 Date d'exécution: 13.12.2023 140424 CHF
Version: 5.1 Date d'émission: 13.12.2023 Page 8 / 10

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

080112 Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Élimination appropriée / Emballage

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non applicable

14.4. Groupe d'emballage

non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable

Polluant marin non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel -

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en tant que marchandises en vrac conformément au Code IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

valeur de COV (dans g/L): 110,0

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243880 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 05.02.2024 Date d'exécution: 13.12.2023 140424 CHF
Version: 5.1 Date d'émission: 13.12.2023 Page 9 / 10

dans les vernis et peintures

catégorie de produits COV: (Cat. A/j) ; valeur limite de COV: 140 g/l
Teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi (dans g/L): 110,0

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Suisse VOC part, SR 814.018 (Pds %): 8,1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

N°CE n°CAS	Désignation	Numéro d'enregistrement REACH
225-878-4 5131-66-8	3-butoxy-2-propanol	01-2119475527-28
203-539-1 107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	01-2119457435-35-0000
	Bis-(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacate	01-2119491304-40-0000

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de la classification suivant la section 3:

Flam. Liq. 3 / H226	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2 / H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Skin Sens. 1A / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Acute 1 / H400	Danger pour l'environnement aquatique	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 / H410	Danger pour l'environnement aquatique	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Procédure de classification

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique	Méthode de calcul.

Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP	Limite d'exposition professionnelle
VLB	Valeur limite biologique
CAS	Service des résumés chimiques
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)
DNEL	Dose dérivée sans effet
EAKV	Catalogue européen des déchets
EC	Concentration efficace
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO-TI	Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO	L'Organisation internationale de normalisation
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243880 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 05.02.2024 Date d'exécution: 13.12.2023 140424 CHF
Version: 5.1 Date d'émission: 13.12.2023 Page 10 / 10

OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU	United Nations
COV	Composés organiques volatils
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables

Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243881 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 29.11.2022 Date d'exécution: 29.11.2022 140424 CHF
Version: 4.0 Date d'émission: 29.11.2022 Page 1 / 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

N° de l'article (producteur/fournisseur) 0243881
Nom commercial du produit/désignation Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Vernis de protection 2C mate
- Härter/Durcisseur - (CH) <3% VOC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Vernis de protection 2 composants pour la prévention des graffiti. En tant que couche de surface dans le système, sur différents supports.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (importateur/vendeur)

DURAtec AG
Zelglimatte 3 Téléphone: +41 (0)62 758 4949
CH-6260 Reiden Télécopie: +41 (0)62 758 4927
Suisse

Service responsable de l'information:

Techniques d'application +41 (0)62 758 4949
E-mail (personne compétente) info@duratec.ch

fournisseur (fabricant)

Scheidel GmbH & Co. KG
Jahnstraße 38-42 Téléphone: + 49 (0)9543 8426 0
D-96114 Hirschaid Télécopie: + 49 (0)9543 8426 31
Allemagne

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Téléphone: 145
Schweizerisches Toxikologisches
Informationszentrum

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.
Skin Sens. 1 / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 / H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3 / H412	Danger pour l'environnement aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Attention

Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243881 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
 Date d'édition: 29.11.2022 Date d'exécution: 29.11.2022 140424 CHF
 Version: 4.0 Date d'émission: 29.11.2022 Page 2 / 10

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Conserver sous clé.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

aliphatic polyisocyanate
 diisocyanate d'hexaméthylène

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description Polyisocyanate aliphatique

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification: // Remarque	pds %
160994-68-3	01-2119457571-37-0000 aliphatic polyisocyanate Acute Tox. 4 H332 / Skin Sens. 1B H317 / STOT SE 3 H335 / Aquatic Chronic 3 H412	50 < 100
212-485-8 822-06-0 615-011-00-1	01-2119457571-37-0000 diisocyanate d'hexaméthylène Acute Tox. 4 H302 / Acute Tox. 1 H330 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Irrit. 2 H319 / Skin Sens. 1 H317 / Resp. Sens. 1 H334 / STOT SE 3 H335 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Resp. Sens. 1 H334 >= 0,5 / Skin Sens. 1 H317 >= 0,5	< 2,5

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article:	0243881	Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/	
Date d'édition:	29.11.2022	Date d'exécution: 29.11.2022	140424 CHF
Version:	4.0	Date d'émission: 29.11.2022	Page 3 / 10

avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Nettoyer immédiatement les surfaces souillées avec des solvants adaptés, Mode d'utilisation (inflammable): eau 45 vol.%, éthanol ou i-propanol 50 vol. %, solution d'ammoniaque (densité = 0,88) 5 vol. %

Alternative (non inflammable): Carbonate de soude 5 vol. %, eau 95 vol. %.

Absorber les restes renversés avec le même produit et laisser reposer dans un réservoir non fermé jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de réaction. Fermer ensuite le réservoir et évacuer conformément aux directives (voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

On doit faire régulièrement un examen pulmonaire à toute personne vaporisant cette préparation.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Attention, danger lors de l'ouverture de récipients déjà utilisés (surpression) Des mesures de sécurité doivent être prises, pour diminuer l'intensité due à l'humidité atmosphérique ou à l'eau: du CO₂ se forme, ce qui peut entraîner une surpression dans les conteneurs fermés. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243881 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 29.11.2022 Date d'exécution: 29.11.2022 140424 CHF
Version: 4.0 Date d'émission: 29.11.2022 Page 4 / 10

Indications diverses

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants. Conserver à l'écart des amines, alcools et eau.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

On doit faire régulièrement un examen pulmonaire à toute personne vaporisant cette préparation.

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

diisocyanate d'hexaméthylène

Numéro d'identification UE 615-011-00-1 / N°CE 212-485-8 / n°CAS 822-06-0

BAT, TWA: 15 µg/g Creatinin

Remarque: Hexamethylendiamin, Nach Hydrolyse.; Urin; Expositionsende bzw. Schichtende

Indications diverses

TWA : valeur limite au poste de travail à long terme

STEL : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Lors de la pulvérisation, porter un appareil respiratoire autonome. Lors d'autres activités, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome si l'aspiration locale et spatiale ne suffit pas, pour maintenir la concentration de l'aérosol et du solvant sous les valeurs limites au poste de travail. (cf. Protection individuelle.)

Protection individuelle

Protection respiratoire

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: KCL Butoject

Epaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243881
Date d'édition: 29.11.2022
Version: 4.0

Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'exécution: 29.11.2022
Date d'émission: 29.11.2022

140424 CHF
Page 5 / 10

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Aspect:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	tapez typique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	Liquide combustible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	
Limite inférieure d'explosivité:	1,2 Vol-% Méthode: calculé
Limite supérieure d'explosivité:	7,7 Vol-% Méthode: calculé
Point éclair:	66 °C Méthode: Pensky-Martens
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH à 20 °C:	non applicable
Viscosité cinématique (20°C):	< 270 mm ² /s
Viscosité à 20 °C:	75 s 5 mm Méthode: EN ISO 2431
solubilité(s):	
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	émulsionnée
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	voir rubrique 12
Pression de vapeur à 20 °C:	non déterminé
Densité et/ou densité relative:	
Densité à 20 °C:	1,11 g/cm ³ Méthode: Pycnomètre
Densité de vapeur relative:	non déterminé
caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	82,00 pds %
teneur en solvant:	
Solvants organiques:	18,0 pds %
Eau:	0,0 pds %

non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243881 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 29.11.2022 Date d'exécution: 29.11.2022 140424 CHF
Version: 4.0 Date d'émission: 29.11.2022 Page 6 / 10

10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques. En présence d'eau, il se dégage du dioxyde de carbone. Risque d'explosion des récipients fermés en raison d'une augmentation de la pression.

10.4. Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

diisocyanate d'hexaméthylène
par voie orale, DL50, Rat: 738 mg/kg
dermique, DL50, Lapin: 593 mg/kg

aliphatic polyisocyanate
par voie orale, DL50, Rat: > 2000 mg/kg
Méthode: OCDE 402
dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg
par inhalation (poussières et fumigènes), LC50, Rat: 0,39 mg/L (4 h)
Méthode: OCDE 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

diisocyanate d'hexaméthylène
Peau (4 h)
Provoque une irritation cutanée.
yeux
Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

diisocyanate d'hexaméthylène
Peau:
Peut provoquer une allergie cutanée.
Voies respiratoires:
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

aliphatic polyisocyanate
Peau, OCDE 406:
Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Peut irriter les voies respiratoires.

diisocyanate d'hexaméthylène
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Effet irritant Évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243881 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 29.11.2022 Date d'exécution: 29.11.2022 140424 CHF
Version: 4.0 Date d'émission: 29.11.2022 Page 7 / 10

aliphatic polyisocyanate

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Effet irritant Évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles. En raison des propriétés des isocyanates de ceux-ci et en tenant compte des préparations similaires est valable: Le mélange peut provoquer des irritations aiguës et/ou une sensibilisation des voies respiratoires, qui peuvent engendrer une sensation d'oppression thoracique, de rétrécissement des bronches et de spasmes asthmatiques. Après avoir été sensibilisé, des concentrations inférieures à la valeur limite au poste de travail peuvent entraîner des crises d'asthme. Une inhalation répétée peut engendrer une maladie chronique des voies respiratoires.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

aliphatic polyisocyanate

Toxicité pour le poisson, LC50, Danio rerio: 28,3 mg/L (96 h)

Méthode: OCDE 203

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna: > 100 mg/L (48 h)

Méthode: OCDE 202

Toxicité pour les algues, ErC50, Scenedesmus subspicatus: > 100 mg/L (72 h)

Méthode: OCDE 201

Long terme Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

aliphatic polyisocyanate

Dégradabilité, OECD 301 F: 2 % (28 d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243881 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 29.11.2022 Date d'exécution: 29.11.2022 140424 CHF
Version: 4.0 Date d'émission: 29.11.2022 Page 8 / 10

- 12.7. **Autres effets nocifs**
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. **Méthodes de traitement des déchets**

Élimination appropriée / Produit

Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

080111 Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

Élimination appropriée / Emballage

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.1. **Numéro ONU ou numéro d'identification**

non applicable

14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**

14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**

non applicable

14.4. **Groupe d'emballage**

non applicable

14.5. **Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable

Polluant marin non applicable

14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel -

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS non applicable

14.7. **Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas de transport en tant que marchandises en vrac conformément au Code IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations EU

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

valeur de COV (dans g/L): 194,6

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

catégorie de produits COV: (Cat. A/j) ; valeur limite de COV: 140 g/l

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243881 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
 Date d'édition: 29.11.2022 Date d'exécution: 29.11.2022 140424 CHF
 Version: 4.0 Date d'émission: 29.11.2022 Page 9 / 10

Teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi (dans g/L): 110,0

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse VOC part, SR 814.018 (Pds %): 0,0

15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

N°CE n°CAS	Désignation	Numéro d'enregistrement REACH
160994-68-3	aliphatic polyisocyanate	01-2119457571-37-0000
212-485-8 822-06-0	diisocyanate d'hexaméthylène	01-2119457571-37-0000

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de la classification suivant la section 3:

Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.
Skin Sens. 1B / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 / H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3 / H412	Danger pour l'environnement aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Acute Tox. 4 / H302	Toxicité aiguë (par voie orale)	Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 1 / H330	Toxicité aiguë (par inhalation)	Mortel par inhalation.
Skin Irrit. 2 / H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Resp. Sens. 1 / H334	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Procédure de classification

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation)	Méthode de calcul.
Skin Sens. 1	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Méthode de calcul.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique	Méthode de calcul.

Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP	Limite d'exposition professionnelle
VLB	Valeur limite biologique
CAS	Service des résumés chimiques
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)
DNEL	Dose dérivée sans effet
EAKV	Catalogue européen des déchets
EC	Concentration efficace
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO-TI	Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 0243881 Scheidel HydroPurSilan Schutzlack 2K matt/
Date d'édition: 29.11.2022 Date d'exécution: 29.11.2022 140424 CHF
Version: 4.0 Date d'émission: 29.11.2022 Page 10 / 10

	aérien des marchandises dangereuses
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO	L'Organisation internationale de normalisation
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU	United Nations
COV	Composés organiques volatils
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables

Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.